

Note de recherche stratégique n°28 – 22 juillet 2016

Stratégies d'extraversion : Les défis de la construction de l'Architecture africaine de paix et de sécurité

Nicolas DESGRAIS et Sonia LE GOURIELLEC

Résumé

Le Livre blanc français sur la défense et la sécurité nationale de 2013 affirme que : « Le soutien à la formation d'une architecture de sécurité collective en Afrique est une priorité de la politique de coopération et de développement de la France ». Les mécanismes de soutien à l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) des acteurs extra-africains apparaissent comme un objet d'étude d'importance stratégique tant ils tendent à modifier les rapports de forces entre les différents acteurs, africains et extracontinentaux, institutionnels et étatiques. Cette note ne vise pas à analyser les pratiques internationales de soutien à l'APSA mais les raisons qui poussent les États africains à accepter une relation de dépendance vis-à-vis des acteurs exogènes en matière de gestion des crises. Cette analyse est essentielle pour comprendre la structure actuelle du système de défense collective qui émerge en Afrique. L'ambition de cette note est d'analyser cette relation en mobilisant le concept d'extraversion, qualifié par Jean-François Bayart comme étant « la fabrication et la captation d'une véritable rente de la dépendance » ou la « mobilisation des ressources que procurent les rapports - éventuellement inégaux - à l'environnement extérieur »¹

Sommaire

Qu'est-ce qu'une stratégie d'extraversion ?	3
Les leviers des stratégies d'extraversion : les discours d'appropriation de la gestion des conflits	4
Reconnaissance internationale et représentativité au sein des institutions internationales au cœur des stratégies d'extraversion	5
La multiplication des structures de sécurité, vers une multiplication des rentes militaires ?	7
Conclusion	8

AVERTISSEMENT : L'IRSEM a vocation à contribuer au débat public sur les questions de défense et de sécurité. Ses publications n'engagent que leurs auteurs et ne constituent en aucune manière une position officielle du ministère de la Défense.

Il existe une vaste littérature sur la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) créée par l'Union africaine (UA) en 2003. L'APSA est le dispositif continental structurant le système africain de défense collective afin de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent. Centralisé autour du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA, ce système s'appuie sur la Force Africaine en Attente (FAA) composée essentiellement des Brigades régionales en attente, à laquelle vient s'ajouter la création, en 2013, de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC)². Si l'appropriation de la gestion des conflits est l'objectif premier de l'APSA, il convient de parler d'africanisation³. En effet, les défis pour une pleine appropriation par les acteurs africains sont nombreux.

Les mécanismes de soutien à l'APSA des acteurs extra-africains apparaissent comme un objet d'étude d'importance stratégique tant ils tendent à modifier les rapports de forces entre les différents acteurs, africains et extracontinentaux, institutionnels et étatiques. Ces acteurs étatiques exogènes voient dans les mécanismes de soutien à la construction de l'APSA autant de moyens de concilier les contraintes auxquelles ils font face – comme les contraintes budgétaires évidentes et la baisse de l'acceptabilité de leurs interventions, tout en répondant à leur impératif premier qui est de maintenir ou renforcer leur influence au sein du système international de gestion des conflits⁴. À ce titre, le Livre blanc français sur la défense et la sécurité nationale de 2013 affirme que : « Le soutien à la formation d'une architecture de sécurité collective en Afrique est une priorité de la politique de coopération et de développement de la France »⁵.

La littérature académique, qui porte sur les problématiques de maintien de la paix en Afrique, se penche sur les pratiques internationales de soutien à l'APSA, à travers le prisme de la dichotomie classique distinguant, d'un côté, les pays africains contributeurs de troupes dans le cadre d'opérations de maintien de la paix africaines ou onusiennes et, de l'autre, les acteurs exogènes, pourvoyeurs de l'aide financière, structurelle et opérationnelle permettant cette africanisation. Bruno Charbonneau critique cette distinction qu'il qualifie d' « objet-sujet »⁶. Cette approche s'attarde principalement sur l'analyse des intérêts que les acteurs exogènes ont de soutenir l'APSA et les moyens mis en œuvre par ces derniers⁷. Bien que ce domaine d'étude soit essentiel pour comprendre la structure actuelle du système de défense collective qui émerge en Afrique depuis la fin du monde bipolaire, il apparaît nécessaire de se pencher sur

² Ulf E. et Gomes P., 2013, *Africa's new peace and security architecture: interfaces, practices and challenges*, Farnham, Ashgate.

³ Esmenjaud R. et Franke B., 2009, « Qui s'est approprié la gestion de la paix et de la sécurité en Afrique ? », *Revue internationale et stratégique*, vol. 75, n°3, pp. 37-46 ; Esmenjaud R., 2012, *L'africanisation et l'appropriation africaine des opérations de paix : Études politique et historique à travers les missions africaines au Tchad (1979-1982), en RCA (1997 à nos jours) et au Darfour (2004 à nos jours)*, PhD thesis, Graduate Institute of International and Development Studies, Geneva.

⁴ Sur les contraintes qui pèsent sur les acteurs extracontinentaux : Tardy T., 2005, « EU-UN Cooperation in Peacekeeping: A Promising Relationship in a Constrained Environment », Biscop S. et al. (dir.), *The European Union and the United Nations – Partners in Effective Multilateralism*, Paris, Institute for Security Studies.

⁵ Ministère de la Défense, 2013, *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, Paris, p. 55.

⁶ Charbonneau B., 2015, « The Politics of Peacekeeping Interventions in Africa », *International Peacekeeping*, Routledge, p. 1-8.

⁷ Emmanuel N., 2015, « African peacekeepers in Africa: The role of United States assistance and training », *African Security Review*, vol. 24, n°1, pp. 23-38. ; Brosig M., 2011, « The emerging peace and security regime in Africa: the role of the EU », *European Foreign Affairs Review* 16, pp. 107–122. ; Taylor I., « China's peacekeeping efforts in Africa: assessing the contributions, future prospects, and challenges » in Tardy T. et Wyss M. (dir.), 2014, *Peacekeeping in Africa : The evolving security architecture*, Routledge.

les raisons qui poussent les États africains à accepter cette relation de dépendance vis-à-vis des acteurs exogènes en matière de gestion des crises⁸.

Dès lors, l'ambition de cette note est d'analyser cette relation en mobilisant le concept d'extraversion. **Jean-François Bayart qualifie l'extraversion des États africains comme étant « la fabrication et la captation d'une véritable rente de la dépendance » ou la « mobilisation des ressources que procurent les rapports - éventuellement inégaux - à l'environnement extérieur »⁹ (I).** Nous montrerons que les discours sur l'appropriation africaine cachent une intensification de la dépendance. La gestion des conflits par les acteurs africains devient un nouveau levier des stratégies d'extraversion (II). Nous analyserons plus particulièrement la participation aux opérations de maintien de la paix (OMP) comme nouvelle manifestation de ces stratégies d'extraversion (III). Enfin, nous verrons que les nouvelles rentes ainsi créées expliquent la concurrence des initiatives et la multiplication des structures de sécurité (IV).

I. Qu'est-ce qu'une stratégie d'extraversion ?

Le rapport avec l'extérieur est déterminant dans la notion d'extraversion. L'article de Jean-François Bayart, intitulé « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », constitue le point d'ouverture de ce nouveau champ de recherche qui soulève des questions pertinentes sur la complexité des relations que les acteurs africains entretiennent avec l'extérieur¹⁰. D'après lui, « il ne s'agit pas de nier le fait de la dépendance, mais de penser la dépendance sans être dépendantiste ». Cette nouvelle approche scientifique des relations entre acteurs africains et non africains met à mal « la relation antagonique d'altérité radicale » au sein de laquelle certains chercheurs essayent d'enfermer le continent africain vis-à-vis de ses partenaires¹¹. **L'enjeu majeur de cette démarche est de « penser la dépendance » du point de vue des acteurs africains.** S'opposant à la représentation d'une dépendance imposée par les acteurs extracontinentaux, Bayart évoque une « dépendance comme mode d'action »¹². D'après lui, « **l'assujettissement est bien une forme d'action** » que les élites dirigeantes tentent de transformer en rente à travers l'élaboration de stratégies d'extraversion¹³.

Bayart note que les années 1990 ont été l'objet d'une « exacerbation et d'une radicalisation des stratégies d'extraversion au fur et à mesure que l'échec des programmes d'ajustement structurel, mis en œuvre depuis 1980, devenait de plus en plus évident » et énumère les différents types de stratégies d'extraversion : l'extraversion démocratique (« le discours de la démocratie n'est guère qu'une rente économique de plus, comparable à ce qu'était jadis la dénonciation du communisme (ou de l'impérialisme) dans le cadre de la Guerre froide »¹⁴), l'extraversion politique et militaire, l'extraversion financière « sous la forme d'une aide directe de la part des États amis et des institutions multilatérales », l'extraversion économique « dès lors que le coût de la guerre est payé par les exportations », et l'extraversion culturelle.

⁸ E. Schmidt, 2013, *Foreign Intervention in Africa: From the Cold War to the War on Terror*, New York, Cambridge University Press.

⁹ Bayart J.-F., 1999, « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *Critique internationale*, n°5, pp. 97-120.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Hassan H. A., 2015, «Contending hegemony and the new security systems in Africa », *African Journal of Political Science and International Relations*, Vol.9, n°5, pp. 159-169.

¹² Bayart J.-F., 1999, *op. cit.*, 5, pp. 97 - 120.

¹³ Bayart J.-F., 1998, « Fait missionnaire et politique du ventre : une lecture foucauldienne », *Le fait missionnaire* (Lausanne), pp. 9-38.

¹⁴ Bayart J.-F., 1999, *op. cit.*, 5, p. 102.

Denis M. Tull affirme que le choix des stratégies d'extraversion dépend grandement des priorités de l'agenda de la Communauté internationale. Selon lui, afin de s'assurer des soutiens, les gouvernements sont souvent enclins à reprendre dans leurs discours les principes en vogue - actuellement par exemple : la transparence économique, l'égalité des sexes, la protection de l'environnement et des ressources, ou les droits de l'homme¹⁵. En effet, au cours des années 2000, les stratégies d'extraversion mentionnées plus haut ont été renouvelées dans le cadre de la construction de l'APSA.

II. Les leviers des stratégies d'extraversion : les discours d'appropriation de la gestion des conflits

La création de l'APSA et les mécanismes de soutien à sa mise en œuvre ont contribué à l'apparition de nouvelles stratégies d'extraversion autour du principe d'appropriation africaine de la gestion des conflits.

Il a été constaté, au cours des deux dernières décennies, une évolution du rôle de chacun des acteurs impliqués dans la gestion des conflits en Afrique. En 1992, le rapport *An Agenda for Peace*¹⁶ du Secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, a reconnu le rôle des organisations régionales en matière de maintien de la paix, invitant ainsi l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à élaborer un nouveau système de défense collective sur le continent, concrétisé avec la création de l'UA et de l'APSA. L'organisation continentale africaine s'est affirmée sur la scène internationale et est devenue un acteur à part entière en matière de gestion des conflits. Bien que, d'après la Charte de l'ONU, « aucune action coercitive ne sera entreprise en vertu d'accords régionaux ou par des organismes régionaux sans l'autorisation du Conseil de sécurité »¹⁷, cette politique de partage des responsabilités et de la légitimité d'intervenir a permis l'émergence d'une coopération inter organisationnelle¹⁸ poussée entre l'UA et l'ONU¹⁹ en vue de l'appropriation de la gestion des crises par les acteurs africains. Mélanie Cathelin qualifie l'évolution du rôle des différents acteurs du système international de gestion des conflits, de « nouvelle division internationale du travail »²⁰. **Les acteurs africains étant appelés à prendre leurs responsabilités en fournissant des troupes dans le cadre des missions onusiennes se déployant sur le continent mais aussi, et surtout, en créant un système de défense collective crédible pouvant apporter une réponse rapide** et, ainsi, alléger le « poids » considérable porté par le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) des Nations unies. Les acteurs extracontinentaux, quant à eux, sont poussés à jouer un rôle de soutien et d'appui vis-à-vis de ces nouveaux mécanismes.

¹⁵ Tull D. M., 2011, *Weak States and Successful Elites. Extraversion Strategies in Africa*, German Institute for International and Security Affairs, SWP Research Paper, Berlin, 27p.

¹⁶ Boutros-Ghali B., 1992, *An Agenda for peace: preventive diplomacy, peacemaking and peace-keeping*, Report of the Secretary General pursuant to the statement adopted by the summit meeting of the Security Council on 31 January 1992, New York, Nations unies.

¹⁷ Article 53 de la Charte de l'Organisation des Nations unies.

¹⁸ Koops J., 2012, « Inter-organisational approaches », in Jørgensen K.E. et Laatikainen K.V. (dir.), *Routledge handbook on the European Union and international institutions*, London, Routledge, p. 71.

¹⁹ Boulden J., 2013, *Responding to Conflict in Africa: The United Nations and Regional Organizations*, New York, Palgrave Macmillan.

²⁰ Cathelin M., 2008, *Le rôle international d'un État : construction, institutionnalisation et changement. Le cas de la politique canadienne de maintien de la paix en Afrique*, Thèse de doctorat de sciences politiques, Institut d'études politiques de Bordeaux. Voir aussi Brosig M., 2010, « The Multi-Actor Game of Peacekeeping in Africa », *International Peacekeeping*, 17, pp. 327-342.

La question du financement constitue le principal frein à l'appropriation de la gestion des conflits par les acteurs africains²¹. À titre d'exemple, seuls 40% du budget de fonctionnement de l'UA sont financés par les cotisations de ses États membres. Dans un tel contexte, l'importance des financements extracontinentaux de soutien à l'UA réduit d'autant son autonomie en matière de gestion des conflits. Face à ce constat, l'ancien président nigérian, Olusegun Obasanjo, a rendu, en 2012, un rapport²² à l'UA dont les conclusions proposent des sources de financements alternatifs pour l'organisation continentale, telles que l'imposition d'une taxe de séjour, d'un prélèvement par message texte envoyé ou d'un prélèvement sur les billets d'avion pour les vols internationaux. Mais les recommandations du Rapport Obasanjo sont restées lettre morte en raison du manque de volonté politique des États membres. **Romain Esmenjaud et David Ambrosetti constatent que « les acteurs africains ne montrent aucun intérêt envers l'appropriation financière et dépendent des ressources des autres »**²³. Bruno Charbonneau explique également que « tout le monde n'est pas intéressé par l'idée de développer des outils efficaces de gestion des crises, car les questions de financement et de déploiements militaires sont intimement liées aux modèles d'extraversion »²⁴. Dès lors, les financements de soutien à l'APSA provenant des acteurs exogènes peuvent placer les États africains dans une situation de dépendance prolongée.

La participation aux opérations de maintien de la paix est un nouveau type de stratégie d'extraversion économique. Elle permet de bénéficier des différents mécanismes internationaux de soutien tels que le financement des organisations internationales qui mandatent l'OMP, la donation de matériels militaires, l'accès à des formations militaires et le soutien logistique nécessaire à la projection des contingents engagés. En somme, leur participation à une OMP est un moyen de capter les rentes qu'offrent les différents mécanismes internationaux de soutien à l'APSA tout en augmentant leur « crédit international ».

III. Reconnaissance internationale et représentativité au sein des institutions internationales au cœur des stratégies d'extraversion

Les stratégies d'extraversion élaborées par les élites dirigeantes africaines s'inscrivent également dans le cadre d'une compétition pour la représentativité du continent africain au sein des institutions internationales, notamment dans le contexte de la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies. Derrière cette course à la reconnaissance internationale, les motivations peuvent être multiples. Scott Firsing en a relevé plusieurs. Elles permettent d'expliquer la participation d'États africains aux OMP : la pression internationale, la recherche d'un statut et d'une influence de rang international et régional ; la

²¹ Ambrosetti D. et Esmenjaud R., 2014, «Whose money funds African peace operations? Negotiating influence and autonomy with external partners» in Tardy T. et Wyss M. (dir), *Peacekeeping in Africa: The evolving security architecture*, Routledge, pp. 73-90. Sur le financement, on lira également : Jentzsch C., 2014, « Opportunities and Challenges to Financing African Union Peace Operations », *African Conflict and Peacebuilding Review*, Vol. 4, No. 2, pp. 86-107.

²² Union Africaine, 2012, *Rapport du panel de haut niveau sur les sources alternatives de financement de l'Union Africaine*, dirigé par l'ancien président du Nigeria, Olusegun Obasanjo, Assembly/AU/18(XIX).

²³ Ambrosetti D. et Esmenjaud R., 2014, "Whose money funds African peace operations? Negotiating influence and autonomy with external partners", in Tardy T. et Wyss M. (dir), *Peacekeeping in Africa: The evolving security architecture*, Routledge, pp. 73-90.

²⁴ Traduction de l'anglais « not everyone is interested in developing efficient conflict management tools because the issues of funding and military deployments are intimately tied to the patterns of extraversion » dans Charbonneau B., 2015, «The Politics of Peacekeeping Interventions in Africa», *International Peacekeeping*, Vol.22, n°3, pp. 275-282.

recherche de prestige et d'influence au sein du système des Nations unies ; la sécurité nationale ; des gains politiques ; des profits économiques et la modernisation ou l'accroissement de l'armée²⁵.

Les acteurs africains emploient des stratégies différentes. Certains, comme le Burkina Faso, favorisent une approche sous-régionale, d'autres, à l'image de l'Afrique du Sud, ont plutôt une approche continentale, et enfin nombreux sont ceux qui essaient de se rendre indispensables directement auprès des Nations unies en devenant de volumineux contributeurs de troupes dans le cadre d'une OMP onusienne ou de l'UA. Ainsi, l'Ouganda et le Burundi contribuent à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) avec plus de 5000 personnels chacun. De même, en janvier 2016, l'Éthiopie se trouve être le deuxième contributeur de l'ONU, avec 8496 personnels engagés, auxquels il convient d'ajouter les 4395 personnels intégrés à l'AMISOM. Dans le cas éthiopien, les OMP sont un moyen de cultiver une image de « fournisseur de sécurité » et d'être reconnu comme tel par les puissances internationales et le système des Nations unies²⁶. Le gouvernement éthiopien proclame lui-même avoir une forte expérience dans le maintien de la paix et un engagement régional et global pour la sécurité qui devrait croître « à la demande de la communauté internationale », dans les années qui viennent²⁷. Le Nigéria, bénéficiant d'une puissance économique sans égale dans une sous-région bien intégrée grâce à des Communautés économiques régionales (CER) robustes, a fait le choix de s'imposer comme le leader d'Afrique de l'Ouest en matière de gestion des conflits, notamment à travers son rôle central au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT). L'Afrique du Sud tente de s'imposer comme le phare du continent vis-à-vis des instances internationales avec un investissement sans faille au sein de l'Union africaine. Néanmoins, ces ambitions pourraient rapidement être contraintes par « l'état de déclin critique » des Forces de défense nationales d'Afrique du Sud (SANDF), comme l'a révélé la *South African Defense Review*, publiée en mars 2014 par le gouvernement. En effet, le faible budget de l'armée participe à aggraver son obsolescence.

Cette participation croissante aux OMP de l'ONU ou de l'UA permet à ces pays de faire diminuer la pression de démocratisation de la part des États occidentaux et des institutions internationales. Elle est également un moyen de légitimer leur pouvoir politique, de se rendre indispensable aux regards des acteurs extra-africains. Cette forte implication militaire, à travers la participation aux opérations de maintien de la paix permet aux dirigeants d'accroître leur emprise sur la vie politique et économique de leur pays sans craindre de contestations de leurs partenaires internationaux. **Le discours sur la sécurité, dans un contexte de lutte contre le terrorisme, a supplanté celui sur la démocratie des années 1990, et devient une rente économique supplémentaire.** L'exportation d'une image de « fournisseur de troupes » et de sécurité est un véritable enjeu pour les élites au pouvoir. Ainsi, Whitfield, Fraser, Fisher ou encore Beswick ont montré comment les élites ougandaises, éthiopiennes ou encore rwandaises ont « joué la carte de « chouchous des donateurs » et de « bons réformistes » dans leurs dialogues et leurs relations avec la communauté des donateurs »²⁸. De même, Maxime Ricard a montré comment les élites ivoiriennes

²⁵ Firsing S., 2014, « Thinking through the role of Africa's militaries in peacekeeping: the cases of Nigeria, Ethiopia and Rwanda », *South African Journal of International Affairs*, Vol.21, n°1, pp. 45-67.

²⁶ UNMIL, 12 novembre 2007, « [Ethiopian troops awarded UN peacekeeping medals while celebrating new Millennium](#) », consulté le 10 mars 2016.

²⁷ « Strategic Plan 2015-2017. Ethiopian International Peacekeeping Training Center », Addis Abeba, janvier 2015, p. 7.

²⁸ Whitfield L., 2009, « Aid and Power: A comparative Analysis of the Country Studies », in Whitfield L. (dir.), *The Politics of Aid*, Oxford, Oxford University Press, pp. 329-360 ; Whitfield L. et Fraser A., « Negotiating Aid », in Whitfield L. (dir.), *The Politics of Aid*, Oxford, Oxford University Press, pp. 27-44 ; Fisher J., 2013, « 'Image Management' and African Agency; Ugandan Regional Diplomacy and Donor Relations under Museveni », in Brown W., and Harman S., (ed.), *African Agency in International Politics*, London, Routledge, pp. 97-113 ; Fisher J., 2012, « Managing Donor Perceptions: Contextualizing Uganda's 2007 Interventions in Somalia », *African Affairs*, 111, n° 444, pp. 404-423 ;

ont su tirer profit, en accord avec leur propre agenda, de la présence d'acteurs internationaux présents en Côte d'Ivoire dans le cadre de la reconstruction post-conflit en utilisant différents types de stratégies d'extraversion²⁹.

De plus, en fournissant des troupes, que ce soit sous l'égide de l'ONU, de l'UA, d'une CER ou d'une coalition *ad hoc*, les États africains accèdent aux organes de commandement et de décision de ces organisations et accroissent, de cette manière, leur influence en leur sein. Ainsi, le Rwanda est reconnu pour sa maîtrise des rouages du système onusien grâce à sa participation à de nombreuses OMP. Au 31 décembre 2015, le pays déployait 6077 personnels. La stratégie d'extraversion qui consiste à se rendre indispensable sur certains théâtres d'intervention a permis au Rwanda d'obtenir, le 11 juin 2013, contre toute attente, la nomination du Général Jean-Bosco Kazura à la tête de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) face au candidat tchadien alors même que le Rwanda n'avait envoyé aucun contingent au Mali. L'exemple rwandais est révélateur des nouvelles stratégies mises en place par les États africains autour du discours de l'appropriation de la gestion des conflits.

IV. La multiplication des structures de sécurité, vers une multiplication des rentes militaires ?

Porté notamment par l'Afrique du Sud et l'Algérie à la suite de l'intervention française au Mali, le projet africain de Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC) a été créé en mai 2013. Pour autant, ce projet ne fait pas l'unanimité auprès des États africains, car certains d'entre eux le considèrent comme étant un système favorisant le monopole des États hégémoniques du continent. En effet, la participation basée sur le volontariat favorise inévitablement les États disposant des moyens militaires les plus conséquents au détriment des autres. Bien que ce projet cherche à doter l'UA d'un outil de réaction rapide complémentaire à la FAA, qui reste un de piliers de l'APSA, certains États craignent qu'il ne retarde l'opérationnalisation des brigades régionales qui la composent.

Face à la complexité des réponses apportées par l'UA, on constate également un phénomène de régionalisation de la gestion des conflits autour d'organisations régionales *ad hoc*. La proposition³⁰ sud-africaine en janvier 2015 au CPS de déployer la CARIC pour la première fois au Nigéria contre Boko Haram et les réactions qui en ont suivi sont symptomatiques de la complexité des rapports de force entre les différents acteurs africains et du débat actuel sur l'échelon à favoriser pour une gestion effective des conflits contemporains. La proposition a été rejetée au profit du renforcement de la force de 8700 soldats des pays de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), organisation *ad hoc*. D'après Jakkie Cilliers, « il était inévitable que l'utilisation proposée de la CARIC n'aboutirait pas » dans la mesure où le Nigéria n'est « pas près d'autoriser un pays étranger à rétablir la sécurité intérieure ». Si ce cas paraît spécifique au Nigéria, force est de constater que la CARIC n'a encore jamais été utilisée. La décision des chefs d'État de la Mauritanie, du Mali, du Burkina Faso, du Niger et du Tchad de créer le G5 Sahel, en 2014, vient confirmer

Beswick D., 2013, « From Weak State to Savvy International Player? Rwanda's Multi-level Strategy for Maximizing Agency », in Brown W., and Harman S., (ed.), *African Agency in International Politics*, London, Routledge, pp. 158-174.

²⁹ Ricard M., « Governing The "Post-Conflict" State In Ivory Coast Under International Intervention: A Story Of Extraversion? », Communication présentée à la Convention de l'International Studies Association, Nouvelle Orleans, 21 février 2015.

³⁰ Fabricius P., 5 mars 2015, « Business as unusual: Goodluck Jonathan privatises Nigerian relations with South Africa », Institute for Security Studies, Afrique du Sud.

l'étendue des défis auxquels l'UA doit faire face. Divisés entre trois CER reconnues par l'UA, et donc trois Brigades régionales composant la FAA, ils ont considéré qu'une nouvelle structure serait plus efficace face au terrorisme qui se développe dans la Bande sahélo-saharienne. Le « Processus de Nouakchott » piloté par l'UA vise à reprendre la main face à de telles initiatives et à adapter son système de gestion des crises face aux menaces transfrontalières qui affectent ses États membres, le terrorisme (Al-Qaïda au Maghreb islamique, DAECH, Boko Haram, ..) étant la plus symptomatique.

Au-delà de cette « concurrence » entre États africains pour la représentativité du continent au sein des organisations internationales, il existe une vive concurrence, voire une rivalité à certains égards, entre les différents acteurs africains pour le contrôle de la gestion des crises sur le continent entre l'UA, les CER et les « États pivots ». **L'appropriation africaine peut s'exprimer à différents échelons et ne se construit pas uniquement au niveau de l'UA. Ainsi, le modèle de la défense collective sur le continent africain oscille entre la concentration du pilotage des OMP au niveau du Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA, le retour des impérialismes à travers la CARIC³¹ et la régionalisation de la gestion des conflits autour des CER ou d'organisations *ad hoc*, chaque acteur étatique africain essayant de promouvoir le système qui lui procure le plus de contrôle sur la gestion des conflits qui le concernent.**

V. Conclusion

D'après Jean-François Bayart, « les acteurs dominants des sociétés subsahariennes », à savoir les élites dirigeantes, ont eu recours aux stratégies d'extraversion pour « compenser leurs difficultés à autonomiser leur pouvoir et à intensifier l'exploitation de leurs dépendants » confirmant que l'objectif central de ces stratégies est de renforcer l'autorité qu'exercent les pouvoirs politiques sur leurs subordonnés et leur puissance vis-à-vis de l'extérieur pour prévenir toute ingérence. Pour la grande majorité des pays africains contributeurs de troupes, et comme nous l'avons vu précédemment, leur participation au sein des OMP africaines ou onusiennes est un moyen de légitimer leur pouvoir politique, de se rendre indispensable aux regards des acteurs extra-africains. **Le renforcement des appareils sécuritaires qui en découle, mais aussi les programmes de formation dispensés par les acteurs extra-africains dans le cadre du soutien à l'APSA, participent indirectement au renforcement des élites dirigeantes qui les contrôlent.** À ce titre, l'exemple du Tchad est intéressant. Fortement impliqué au Mali, et de façon plus large dans la bande sahélo-saharienne, au Darfour, en Centrafrique et dans la lutte contre Boko Haram au sein de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT), le Tchad apparaît aux yeux des acteurs africains et de la Communauté internationale comme un acteur incontournable pour résoudre les conflits dans ces espaces. Cette forte implication militaire, à travers la participation aux OMP de la CBLT, de l'UA et de l'ONU, permet au président tchadien Idriss Deby Itno d'accroître son emprise sur la vie politique et économique de son pays sans craindre de contestations de ses partenaires internationaux³².

³¹ Esmenjaud R., 2014, « The African Capacity for Immediate Response to Crisis: conceptual breakthrough or anti-imperialist phantom? », *African Security Review*, vol. 23 n°2, pp. 172-177.

³² On lira également l'article de Cédric Jourde sur la rhétorique de la stabilité en Mauritanie et en Guinée et celui de Sonia Le Gouriellec sur Djibouti : Jourde C., 2007, « The International Relations of Small Neoauthoritarian States: Islamism, Warlordism, and the Framing of Stability », *International Studies Quarterly*, 51, pp. 481-503 ; Le Gouriellec S., « Djibouti as a Small State: Challenges and Limits of an Extraversion Strategy », Communication présentée à la Convention de l'International Studies Association, 19 mars 2016, Atlanta.

De façon plus générale, les politiques d'extraversion des acteurs africains mériteraient de nouvelles études particulièrement dans le cadre de la montée en puissance de l'APSA. Il conviendrait également de mener des travaux comparatistes afin d'étudier les stratégies d'extraversion élaborées par les élites des pays de la zone sahélo-saharienne, dans un contexte de guerre contre le terrorisme et d'interventions internationales. Ces travaux permettraient de comprendre, d'une part, comment ces acteurs parviennent à transformer leur image à l'international et, d'autre part, d'observer quels impacts ces stratégies d'extraversion exercent sur le jeu politique national. **Enfin, des études sur le qualificatif d'« appropriation » et sur son acceptation par les acteurs africains et extra-africains mériteraient d'être menées au-delà de l'évaluation de cette appropriation.** En effet, la militarisation de certaines régions du continent invite à penser à la fois l'intégration du continent au système international et le renforcement de la dépendance à travers la multiplication des stratégies d'extraversion permises dans le contexte de la construction d'une architecture de sécurité sur le continent.

VI. Bibliographie

Adebajo A. et Patterson M., 2014, *Towards a New Pax-Africana: Making, Keeping and Building Peace in Post-Cold War Africa*, Policy Research Seminar Report in Cape Town, South Africa, Centre for Conflict Resolution.

Adebajo A., 2011, *UN Peacekeeping in Africa: From the Suez Crisis to the Sudan Conflicts*, Boulder, Lynne Rienner.

Bayart J.-F., 1989, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.

Charbonneau B. et Chafer T. (dir.), 2014, *Peace Operations in the Francophone World: Global Governance Meets Post-Colonialism*, London, Routledge.

Charbonneau B., 2008, *France and the New Imperialism: Security Policy in Sub-Saharan Africa*, Aldershot, Ashgate.

Cunliffe P., 2013, *Legions of Peace: UN Peacekeepers from the Global South*, London, Hurst & Company.

Fau-Nougaret M. et Ibriga L. M. (dir.), 2014, *L'architecture de paix et de sécurité en Afrique : Bilan et perspectives*, Paris, L'Harmattan.

Fau-Nougaret M., 2012, « Remarques sur les rapports entre la régionalisation et les organisations internationales », in Doumbé-Billé S., *La régionalisation du droit international*, Bruylant, Bruxelles, pp. 127-144.

Franke B. et Ganzle S., 2012, « How "African" is the African Peace and Security Architecture? Conceptual and Practical Constraints of Regional Security Cooperation in Africa », *African Security*, n°5, pp. 88-104.

Franke B., 2009, *Security Cooperation in Africa: A Reappraisal*, FirstForumPress.

Hailu S., 2011, *Promoting Collective Security in Africa: The Roles and Responsibilities of the United Nations, African States, and Western Powers*, Lanham, University Press of America.

Kasaija P.A., 2013, « The African Union (AU), the Libya Crisis and the notion of « African solutions to African problems », *Journal of Contemporary African Studies*, n°31, pp. 117-138.

Tardy T. et Wyss M. (dir), 2014, *Peacekeeping in Africa: The evolving security architecture*, London, Routledge.

Turner M. et Kühn F. P. (dir.), 2015, *The Politics of International Intervention: The Tyranny of Peace*, London, Routledge.